



Index Égalité professionnelle 2025

L'index de l'égalité professionnelle est un indicateur permettant d'évaluer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein d'une entreprise. Il s'impose à toutes les entreprises comptant au moins 50 salariés au cours de l'année précédente.

Sa publication doit avoir lieu chaque année, au plus tard le 1er mars.

	Indicateur calculable (1=ooui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	0	40	INCALCULABLE	0	
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	1,2	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	5	10	10
Total des indicateurs calculables				45	45
INDEX (sur 100 points)				100	INCALCULABLE